



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 21 janvier 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Madame Carole Michelin, trésorière, présente le Rapport de l'évaluation actuarielle du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est et le Rapport de la situation du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2015

201501-004 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2015 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 *ORDRE DU JOUR*

1.1 *Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2015*

2 *PROCÈS-VERBAL*

2.1 *Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 à 19 h 05*

3 *DÉPÔTS DE DOCUMENTS*

3.1 *Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 15 janvier 2015*

3.2 *Dépôt du rapport de l'évaluation actuarielle du Régime complémentaire de retraite des*

employés de la Ville de Montréal-Est et du Rapport de la situation du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est

3.3 Dépôt de la reddition de comptes du Programme TECQ 2010-2013

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Demande d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet TP-ST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse

4.2 Engagement de la Ville de Montréal-Est en vertu de la convention d'aide financière intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est concernant le programme « Climats municipalité » volet 2 qui consiste en la mise à jour d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action pour leur réduction de même qu'en l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques

4.3 Adoption d'un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre de contrats relatifs à la gestion de projet

4.4 Autoriser la direction générale à déposer un appel de proposition pour la vente de l'église Saint-Octave et de son presbytère

5 RÈGLEMENTS

5.1 Adoption – Règlement 713-98 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de régir l'implantation des boîtes de dons

5.2 Adoption – Règlement 40-2015-1 – Règlement modifiant le règlement 40-2015 – *Règlement sur les taxes pour l'année 2015* afin de changer les dates de paiement des versements des taxes et des compensations

5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45

5.4 Premier projet – Règlement 713-99 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage - et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45

6 CONTRATS

6.1 *Correction du montant total octroyé pour le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2014-15 – Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau – 371.14 \$*

6.2 Amendement à l'entente du 12 septembre 2013 entre la Société ressources loisirs Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) et la Ville de Montréal-Est

7 PERSONNEL

7.1 Permanence de madame Julie Léveillé à titre d'agente comptable, groupe 8E, à la direction des services administratifs et de l'informatique

7.2 Embauche de monsieur Frédéric Tanguay à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8.1 Demande de don pour la campagne de financement de la Fête de la famille ME/PAT

8.2 Demande de contribution financière pour une étudiante du Cégep Marie-Victorin

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014 À 19 H 05

201501-005

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201501-006 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 16 janvier 2015.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201501-007 3.2

La trésorière dépose le Rapport d'évaluation actuarielle du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est et le Rapport de la situation du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME TECQ 2010-2013

201501-008 3.3

La trésorière dépose l'attestation de la reddition de comptes du programme TECQ 2010-2013.

RAPPORT DES SERVICES 4

DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROJET TP-ST 2014-09 - RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE

201501-009 4.1

Considérant qu'un contrat de services professionnels a été octroyé à la firme MLC Associés inc. pour le projet TP-ST 2014-09 - Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse;

Considérant que la réalisation des travaux de reconstruction des murs de soutènement est sujette à l'émission d'un certificat d'autorisation du MDDELCC;

Considérant que la firme MLC Associés inc. doit être autorisée à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit s'engager à transmettre au MDDELCC une attestation, signée par un ingénieur, quant à la conformité des travaux avec l'autorisation émise par ledit ministère.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la firme MLC Associés inc. à faire une demande de certificat d'autorisation, au nom de la Ville de Montréal-Est, auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST EN VERTU DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST CONCERNANT LE PROGRAMME "CLIMAT MUNICIPALITÉS" - VOLET 2 QUI CONSISTE EN LA MISE À JOUR D'UN INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET D'UN PLAN D'ACTION POUR LEUR RÉDUCTION DE MÊME QU'EN L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

201501-010 4.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a signé le 16 février 2012 la convention indiquée en objet;

Considérant que le versement de l'aide financière est conditionnel au respect de certaines obligations, dont celle prévue à l'article 4.2.2 de ladite convention et qui consiste à transmettre à la Ville de Montréal une liste des actions que la Ville de Montréal-Est entend entreprendre afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver la liste des actions que la Ville de Montréal-Est entreprendra afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, lesquelles sont indiquées au document "Plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques";

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE CONTRATS RELATIFS À LA GESTION DE PROJETS

201501-011

4.3

Considérant que le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels déjà utilisé par la Ville ne correspond pas pour les services professionnels de gestionnaire de projets;

Considérant qu'il y aurait lieu d'adopter une grille spécifique pour ce type de contrat.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels soumises dans le cadre de contrats de gestionnaire de projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISER LA DIRECTION GÉNÉRALE À DÉPOSER UN APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE ET DE SON PRESBYTÈRE

201501-012

4.4

Considérant que la Ville a fait l'acquisition de l'emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comprenant l'église Saint-Octave et son presbytère;

Considérant que la Ville fut avisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'elle pouvait acquérir une église dans la mesure où la Ville ne vise pas à accorder d'avantages à un établissement religieux et que cette acquisition se fait aux fins d'exercice de compétences municipales;

Considérant que la Ville désire revitaliser le secteur de l'avenue Broadway et que le développement en amont du site de l'église stimulerait cette revitalisation;

Considérant que, pour ce faire, la Ville doit déposer un appel de propositions visant la vente de cet immeuble;

Considérant que les propositions déposées seront analysées au mérite avant d'arrêter une décision finale relative à la mise en vente du site;

Considérant que le centre de la Petite Enfance Tante Michèle inc. loue un espace au sous-sol de l'église;

Considérant qu'une clause de préemption indique que si le locateur désire vendre l'immeuble, il doit l'offrir au Centre de la Petite Enfance Tante Michèle inc. en lui transmettant un avis écrit à cet effet;

Considérant que le locateur doit transmettre au Centre de la Petite Enfance Tante Michèle inc. un préavis de douze (12) mois pour mettre fin au bail;

Considérant que l'acte notarié indique que l'acquéreur doit transmettre au vendeur, La Fabrique de la paroisse Saint-Octave, un préavis écrit au moins six (6) mois avant la cessation de toutes activités.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De transmettre un avis écrit au Centre de la Petite Enfance Tante Michèle inc. de fin de bail, de la mise en vente de l'immeuble et de les informer de leur droit de préemption;

De transmettre un avis écrit à La Fabrique de la paroisse Saint-Octave à l'effet qu'elle doit cesser toutes activités d'ici au 1^{er} août 2015;

D'autoriser la direction générale à déposer un appel de propositions pour la vente de l'emplacement connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal avec une bâtisse érigée comprenant l'église Saint-Octave et son presbytère;

D'autoriser la direction générale à mandater la firme Casavant Frères à vendre l'orgue;

D'autoriser la direction générale à mandater la firme Les Encans Ritchie Bros à vendre aux enchères les biens meubles de l'église appartenant à la Ville.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu

Mme la conseillère Sylie Dauphinais.

Mme la conseillère Anne St-Laurent

Mme la conseillère Monique Major,

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

M. le conseiller John Judd,

M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 713-98 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION DES BOÎTES DE DONS

201501-013

5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 713-98 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin de régir l'implantation des boîtes de dons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 40-2015-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 40-2015 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2015 AFIN DE CHANGER LES DATES DE PAIEMENT DES VERSEMENTS DES TAXES ET DES COMPENSATIONS

201501-014

5.2

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 40-2015-1 - Règlement modifiant le règlement 40-2015 - *Règlement sur les taxes pour l'année 2015* afin de changer les dates de paiement des versements des taxes et des compensations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 45 À PARTIR DE LA ZONE 11 ET D'AJOUTER DIVERSES CLASSES D'USAGES À LA ZONE 45

201501-015

5.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-99 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 45 À PARTIR DE LA ZONE 11 ET D'AJOUTER DIVERSES CLASSES D'USAGES À LA ZONE 45

201501-016 5.4

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-99 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS 6

CORRECTION DU MONTANT TOTAL OCTROYÉ POUR LE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET TP-ST 2014-15 - ROUTE DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET RECHERCHE DE FUITES D'EAU

201501-017 6.1

Considérant qu'à la séance ordinaire du 22 octobre 2014, la Ville a octroyé le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-15 - Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau (résolution 201410-251) à la firme Aqua Data inc.;

Considérant que le contrat octroyé, pour une durée de trois (3) ans, s'élève à 104 198,09 \$, taxes incluses;

Considérant que la firme mandatée a fait une erreur dans le calcul de la TVQ, et ce, pour chacune des années prévues au contrat;

Considérant que la correction de la TVQ fait en sorte que le montant total de la soumission doit être majoré de 371,14 \$, soit pour un total de 104 569,23 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'augmenter de 371,14 \$ le montant total octroyé pour le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2014-15 - Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT À L'ENTENTE DU 12 SEPTEMBRE 2013 ENTRE LA SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS POINTE-AUX-TREMBLES (SRLPAT) ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201501-018 6.2

Considérant que la SRLPAT est le gestionnaire du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant qu'elle a pour mandat de veiller à la satisfaction des usagers;

Considérant que la Ville avait conservé la gestion de certains usages des organismes et qu'elle considère qu'il y a lieu de confier cette gestion à la SRLPAT;

Considérant qu'ainsi, la SRLPAT sera en mesure de gérer les usages des organismes dans le CRER, tels que le club de hockey Rangers Jr AAA de Montréal-Est et la CSPI.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'amendement de l'entente afin de confier tous les usages des organismes du Centre récréatif Édouard-Rivet à la SRLPAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

PERMANENCE DE MADAME JULIE LÉVEILLÉ À TITRE D'AGENTE COMPTABLE, GROUPE 8E, À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE

201501-019 7.1

Considérant que madame Julie Léveillé a été embauchée à titre d'agente comptable le 11 août 2014 (résolution 201408-206);

Considérant que la période d'essai de madame Léveillé se terminera le 11 février 2015;

Considérant l'évaluation positive de madame Léveillé.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

Confirmer la permanence de madame Julie Léveillé à titre d'agente comptable, groupe 8E, à la direction des services administratifs et de l'informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MONSIEUR FRÉDÉRIC TANGUAY À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201501-020 7.2

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'embaucher monsieur Frédéric Tanguay au poste de technicien en génie civil, groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter du 2 février 2015. Monsieur Tanguay sera embauché au minimum de l'échelle de son groupe d'emploi et sera soumis à une période probatoire de six mois. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et il devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE DE DON POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA FÊTE FAMILLE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES, ÉDITION 2015

201501-021 8.1

Considérant que la Fête Famille se tiendra le samedi 23 mai 2015;

Considérant que la Fête Famille fêtera cette année son 25e anniversaire;

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Montréal-Est participe à la Fête Famille;

Considérant que l'événement est offert aux familles de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ afin de participer à la Fête Famille 2015 et ainsi offrir aux familles une journée d'activités sportives, culturelles et artistiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'UNE ÉTUDIANTE DU CÉGEP MARIE-VICTORIN

201501-022 8.2

Considérant que nous avons reçu une demande de contribution de la part de madame Jessy Lizotte;

Considérant que madame Lizotte est une étudiante au Cégep Marie-Victorin et qu'elle participera à un stage de 12 semaines dans le cadre de son programme d'études en Haïti;

Considérant que madame Lizotte est une résidente de Pointe-aux-Trembles.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De refuser la demande de contribution financière de madame Jessy Lizotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE

10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201501-023

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
